

Les participants au débat ici rapporté avaient des positions parfois contrastées sur l'ampleur réelle du flux migratoire vers l'Europe. Ils se sont néanmoins accordés sur le constat de son instrumentalisation dans le contexte électoral national et sur les dérives sécuritaires de sa prise en charge dans notre pays, lequel a incontestablement perdu une bonne part de son image de terre d'asile puisque les nouveaux migrants n'ont que très partiellement souhaité s'y implanter – ce qui ne peut manquer de nous faire réfléchir, de ce point de vue aussi, sur la question actuellement lancinante de la préservation de nos valeurs républicaines.

## Migrations : un vrai problème, une présentation largement instrumentalisée

### DEUX DRAMES EN CONFLIT

**Pierre Henry** : Un drame absolu, celui du 13 novembre 2015, a occulté un autre drame absolu, celui des populations fuyant des situations de guerre et de massacres, notamment en Syrie, en Libye ou en Érythrée. Il faut rappeler que l'Union européenne a consacré depuis deux ans beaucoup de sommets à ces questions, qui ont débouché sur des solutions bien tardives et d'application, c'est le moins qu'on puisse dire, pas toujours convaincante. Ainsi le 23 septembre dernier, les chefs d'État de l'Union, après de longues discussions, ont arrêté la répartition entre les pays-membres de 160 000 migrants. Trois mois plus tard ceux qui ont été effectivement « relocalisés » sont au

nombre de 160 – oui, 160 ! – pour toute l'Union et notamment de 19 en France. Parallèlement la situation humanitaire et les besoins de protection s'expriment toujours avec la même intensité, en particulier en Grèce. Depuis le début de l'année plus d'un million de personnes sont arrivées en Europe, dont quelque 800 000 en Grèce et 200 000 en Italie, et cette arrivée a provoqué un certain nombre de fractures très visibles à l'intérieur de l'Union européenne, en particulier entre les pays les plus récemment entrés dans l'Union – en l'occurrence les pays de l'Est – et les autres. Chacun y va de l'érection de ses clôtures, de ses murs. La plupart des pays européens sont en fait en échec face à cette situation complexe, à laquelle les événements du

13 novembre ont ajouté une évidente dimension sécuritaire. Le fait qu'un petit nombre de terroristes se soient glissés dans les groupes de migrants complique encore singulièrement les choses. L'Union européenne est maintenant placée devant des choix qui peuvent apparaître comme autant de fuites en avant. La proposition – débattue lors du conseil européen qui doit se tenir au lendemain de notre réunion<sup>1</sup> – de création d'un corps européen de gardes-frontières peut à première vue paraître de l'ordre du bon sens mais il faudrait quand même que l'Union européenne commence par mettre en œuvre les décisions précédemment arrêtées.

Nous avons donc affaire à une situation très contrastée dans l'ensemble de l'Union, la France, en tant que telle, étant elle-même très peu concernée par cette crise migratoire dans la mesure où elle ne se situe pas sur les trois routes principales d'accès au continent européen pour les migrants et qu'elle n'exerce pas une attractivité très forte sur eux : en 2015 la demande d'asile n'était que de l'ordre de 80 000 dossiers, ce qui est évidemment très inférieur à la demande concernant nos voisins d'outre-Rhin, mais aussi la Suède ou l'Italie. Et si, au lieu des nombres absolus, on prenait référence à la proportion des demandes par rapport au nombre d'habitants, la France serait vraiment au cœur du peloton ! Cela interpelle évidemment l'imaginaire collectif mondial qui considère encore la France comme une « terre d'asile » !

**Philippe Lazar** : En dehors du fait que nous ne sommes pas, géographiquement parlant, sur les principales routes de migration, nous sommes



donc très loin derrière l'Allemagne en tant que terre d'accueil recherchée ?

**PH** : Oui c'est bien cela ! Encore qu'on puisse s'interroger sur les motivations de nos voisins et notamment d'Angela Merkel en matière d'accueil massif des migrants. N'oublions pas le rôle très dur que cette dernière avait joué au moment de la crise grecque : elle avait en quelque sorte à se rattraper d'un point de vue qu'on peut qualifier de moral au travers d'une prise de position ouverte vis-à-vis de l'accueil des migrants. Mais en même temps la Chancelière contribuait ainsi à combler le déficit démographique préoccupant de son pays et, dans ce domaine comme dans celui de la gestion des relations avec la Grèce, elle apparaissait comme le principal leader européen. Elle était donc gagnante sur tous les tableaux.

**PL** : Elle avait simplement quelque peu minimisé le poids du conservatisme de son parti, qui l'a obligée à modifier singulièrement sa position première<sup>2</sup>...

**Pierre Henry** :  
« Angela Merkel avait en quelque sorte à se rattraper d'un point de vue qu'on peut qualifier de moral au travers d'une prise de position ouverte vis-à-vis de l'accueil des migrants »

<sup>1</sup> 17-18 décembre 2015.

<sup>2</sup> NDLR : le débat ici rapporté a eu lieu bien avant les constats étonnants de Cologne au début de l'année 2016.



**Catherine Wihtol de Wenden :**  
« N'est-on pas dans une approche idéologique datant de quelques décennies en parlant simplement de soutien au « retour » des migrants dans leur pays d'origine ? »

**PH :** Oui ! Il est néanmoins incontestable que, par exemple, s'agissant spécifiquement du drame syrien, quand la France proposait d'accueillir de l'ordre de 500 réfugiés, l'Allemagne avançait le chiffre de 20 000 ! Mais il faut aussi rappeler que, sur les quelque 4 millions de personnes déplacées de Syrie du fait du drame humanitaire le plus massif et le plus effrayant de ces dernières décennies, la plupart d'entre elles restent confinées, dans des conditions inacceptables, dans les pays limitrophes du lieu de ce drame. On est donc infiniment loin, même en Allemagne, de ce qu'il faudrait faire ! Et ne parlons évidemment pas de l'Union européenne en tant que telle. Elle en demeure, pour gérer l'arrivée des vagues de migrants, au règlement intitulé « Dublin » – le nom de la ville où il fut institué en 1990 avant d'être à plusieurs reprises modifié – qui dispose que c'est aux pays d'arrivée des migrants que revient la tâche de les accueillir... On fait donc peser sur ces pays une charge particulièrement lourde ! Tous les responsables politiques sont parfaitement au courant

du fait qu'il ne faudrait pas en rester là mais, pour le moment, on en reste manifestement aux déclarations de bonnes intentions.

## LES ILLUSIONS DU « RETOUR » DES MIGRANTS

**Catherine Wihtol de Wenden :** Ne faut-il pas mentionner à ce stade, comme illustration de ce qui vient d'être dit, le sommet de La Valette sur la migration, qui s'est tenu en octobre 2015 et a réuni chefs d'État ou de gouvernement européens et africains en vue « de relever les défis que représente la migration mais aussi d'exploiter les possibilités qu'elle offre » ? N'est-on pas dans une approche idéologique datant de quelques décennies et qui est loin d'avoir fait ses preuves en parlant simplement de soutien au « retour » des migrants dans leur pays d'origine ?

**PH :** Le débat sur la « relocalisation » des migrants dans leurs pays d'origine a bien montré en effet les difficultés de cette opération, notamment en matière de solidarité internationale. Pour dire les choses très directement, il s'agissait d'établir les conditions dans lesquelles les renvois dans les pays d'origine pourraient être mis en œuvre sans l'accord formel desdits pays, alors qu'en principe celui-ci est de droit. Mais le sommet a aussi traité de la question des qualifications des migrants requises par les pays d'accueil pour ceux qui souhaitent s'y implanter et un consensus a été acquis au sujet de la nécessité de donner, de ce point de vue, priorité aux personnes menacées dans leurs pays d'origine, quelle que soit la forme de ces menaces. De façon

générale, on a surtout pu constater qu'on était encore très loin d'une politique commune en la matière...

**Hervé Chneiweiss** : À ce propos, il faut évoquer non seulement les instances politiques et les gouvernements mais aussi les peuples. À l'occasion de l'afflux de réfugiés en 2015, on a constaté que les populations d'accueil se scindaient pour l'essentiel en deux parties : celle qui, quelles qu'en soient les difficultés, était prête à jouer le jeu et celle qui ne l'était pas. Dans la première catégorie on trouve les Grecs qui, bien qu'en situation économique précaire, se sont révélés prêts à s'engager, et aussi les Allemands. Les Français feraient plutôt partie de la seconde. Comment gérer cette contradiction au sein de l'ensemble européen ?

### **QUELLE EST L'AMPLEUR RÉELLE DU PHÉNOMÈNE MIGRATOIRE ?**

**PL** : Peut-on avoir une idée un peu plus précise que les chiffres très variables qui sont évoqués ici ou là quant au nombre des migrants et, plus spécifiquement, en fonction de leur nature (demandeurs d'asile, migrants « économiques », « climatiques », etc.) ? Et cela à l'échelle européenne et pas seulement à celle de la France ?

**Hervé Le Bras** : Pour la France, le solde migratoire n'était connu jusqu'à présent qu'en comparant les résultats du recensement à ceux du précédent, soit tous les sept à neuf ans. Avec sa nouvelle méthode d'enquête annuelle de recensement, l'INSEE a été à même de fournir récemment des chiffres plus précis : le solde migratoire annuel de la France est compris entre 30



et 40 000 personnes depuis 2008, ce qui est modeste. Du fait de la guerre en Syrie, les demandes d'asile ont augmenté de 17%, soit 10 000 de plus que les années précédentes : effectif là encore modeste qu'un grand pays moderne semble capable d'absorber.

**PL** : Mais s'agit-il seulement de la France ? À l'échelle européenne on entend quand même parler de centaines de milliers de migrants, non ?

**HLB** : Les chiffres donnés par Frontex<sup>3</sup> sont sujets à caution du fait de leur mode de collecte : l'agence compte les entrées dans l'Union européenne mais non les sorties. Un réfugié syrien sera compté d'abord à son entrée en Grèce, puis il sortira par la Macédoine ou par la Bulgarie et il sera compté une nouvelle fois à son entrée en Croatie ou en Hongrie. Les vrais chiffres ne seront connus que quand toutes les demandes d'asile auront été recensées car elles seules excluent en principe les doubles comptes.

L'exposition *Frontières* au Musée national de l'histoire de l'immigration à Paris

<sup>3</sup> L'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX) a été créée le 26 octobre 2004 par le Conseil de l'UE. Elle exerce ses responsabilités depuis le 1<sup>er</sup> mai 2005. Elle a pour objet officiel « d'améliorer la gestion intégrée des frontières extérieures de l'UE ».



**Hervé Le Bras :**  
« Il ne faut pas interpréter l'afflux actuel comme un phénomène pérenne appelé à durer mais comme une crise. »

**PL :** Si l'on veut donner une image plus objective de ce qui se passe réellement, il me semble toutefois indispensable de ne pas se contenter de parler de ce gonflement artificiel. Peut-on être un peu plus précis ?

**PH :** S'agissant de la France, sur les 190 000 personnes qui entrent annuellement sur le territoire national, il y en a environ 70 000 qui le font au titre de la « migration du savoir » (en clair : les étudiants étrangers, dans le cadre d'une politique d'ouverture parfaitement légitime des universités et des grandes écoles françaises) ; environ 50 000 au titre d'un mariage avec un Français ou une Française ; 15 000 au titre du regroupement familial ; 20 000 pour un emploi et environ 35 000 en tant que « primo arrivants ». Vous voyez donc qu'un certain nombre de polémiques qui sont engagées à propos des politiques publiques en la matière sont en fait parfaitement infondées !

**PL :** Merci de ces informations très pertinentes pour notre pays et donc tout à fait éclairantes. Mais qu'en est-

il exactement à l'échelle européenne ? On a quand même vu récemment des foules immenses se presser aux frontières de l'Europe, on a vu ériger des barrières, des barbelés... tout cela n'est quand même pas pure illusion ! Et cela ne nous concerne-t-il pas en tant qu'Européens même si notre pays n'est pas en première ligne de ce point de vue ?

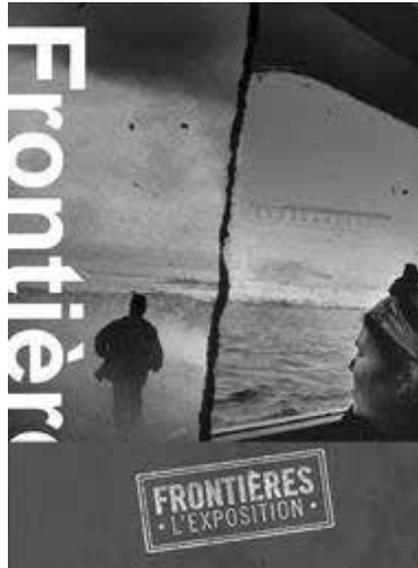
**HLB :** Les économistes et les démographes analysent les migrations avec des modèles dits *push/pull* qui tiennent compte des attractions (migrants économiques, regroupement familial) et des répulsions (réfugiés). Même si la distinction est fragile, elle permet de caractériser l'évolution des migrations à long terme : les facteurs *pull* qui suivent depuis le XIX<sup>e</sup> siècle le cycle économique évoluent sans à-coups, selon une sorte de sinusoïde d'amplitude limitée. Les facteurs *push* dépendent de causes politiques, guerres, instauration de régimes tyranniques. Ils se produisent par bouffées irrégulières en fonction des troubles politiques. En France, en 1962, ce furent les rapatriés ; en Allemagne, les Allemands de l'Est dans les mois précédant la chute du mur, puis, dix ans plus tard, les réfugiés des guerres en Yougoslavie, et maintenant les réfugiés du Proche-Orient. Il ne faut donc pas interpréter l'afflux actuel comme un phénomène pérenne appelé à durer mais comme une crise. D'autres crises peuvent survenir à court ou moyen terme, par exemple une déstabilisation de l'Égypte du maréchal al-Sissi.

**CWdW :** Nous avons quand même eu en Europe, cette année, de l'ordre d'un million de demandes d'asile,

quatre fois plus qu'il y a une dizaine d'années... Et, heureusement, principalement de la part de l'Allemagne mais aussi de quelques pays de l'Europe du Nord, la manifestation d'une réelle tradition d'accueil. On ne peut en dire autant de tous les pays européens. Nombre d'entre eux se sont débrouillés depuis quelques années, comme je le rappelais, pour mettre sur le dos des pays du Sud de l'Europe la responsabilité de gérer les arrivées des principales vagues de migrants. Et, incidemment, on peut ressentir comme légitime la colère de ces derniers de se voir largement abandonnés, à ce sujet, par la plupart des pays du continent.

### **QUELLES SONT LES CATÉGORIES JURIDIQUES DE MIGRANTS ?**

**Monique Chemillier-Gendreau** : Il n'existe que deux catégories juridiques, les réfugiés, ainsi désignés par la Convention de Genève de 1951, qui en donne une définition ensuite retravaillée, voire détricotée, au cours des années suivantes dans la perspective d'une restriction de leur accueil, et ceux que je désignerai comme « les voyageurs », c'est-à-dire tous les autres dans la mesure où les catégories de migrants « économiques » ou « climatiques » ne sont pas juridiquement établies. La mobilité internationale est un phénomène aussi ancien que l'humanité et l'on avait construit une série de normes juridiques et de valeurs qui, comme la Charte des Nations Unies elle-même, sont actuellement liquidées et laissent la question des migrations sans encadrement international. Pourtant, la Déclaration universelle des droits de l'Homme



Le catalogue de l'exposition *Frontières*

dit d'une part que toute personne a le droit de quitter son pays et d'y revenir et d'autre part que toute personne menacée a le droit de chercher asile dans un autre pays. Ce droit de libre circulation a été établi, on le sait, dans des termes ambigus pour faire face à la situation particulière créée à l'époque par l'existence du rideau de fer : l'URSS et les pays satellites ne laissaient pas sortir leur nationaux. On a donc insisté sur le droit de sortir de son pays. Mais sortir d'un lieu suppose d'entrer ailleurs. Il y a donc un implicite de ce texte, qui est le droit d'entrer dans un pays d'accueil. Par ailleurs, les textes existants précisent que les États conservent un droit de contrôle sur leur application : le droit de circulation peut faire l'objet de restrictions mais seulement si celles-ci sont prévues par la loi, nécessaires pour préserver la sécurité nationale, la santé ou l'ordre public.

Toutefois ces principes sont aujourd'hui naufragés ! Tout simplement parce que la crise économique et



**Hervé Chneiweiss :**  
 « Un peu partout  
 s'érigent des murs  
 pour tenter – en  
 vain ! – de contenir  
 ces flux. »

la défense de l'emploi ont rendu suspects les demandeurs d'asile, soupçonnés d'être des migrants économiques déguisés. Or cette dernière notion n'a aucun caractère juridique, elle est purement idéologique. On encourage les jeunes Français à aller à l'étranger. Il y en a plus d'un million. Cela ne viendrait pas à l'idée de les désigner comme des migrants économiques, ce qu'ils sont pourtant. Il y a quelques années, lorsqu'à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) on en est arrivé à la libéralisation des services, il était évident que cela n'était possible qu'avec celle des personnels porteurs de ces services. Les pays en développement auraient alors souhaité que cela concerne les personnels qualifiés et non qualifiés, ce à quoi se sont vivement opposés les pays développés qui n'ont accepté la libre circulation que pour les personnels qualifiés. Nous sommes donc toujours face à cette idéologie selon laquelle il y aurait dans le monde un réservoir de pauvres prêts à envahir indûment les pays riches... Et il faut bien reconnaître que, dans ce contexte, la France n'est plus du tout considérée comme une terre d'asile. Elle est même

devenue d'une certaine façon répulsive et les populations migrantes sont peu désireuses d'y venir, beaucoup moins qu'en Allemagne comme nous l'avons vu. Nous avons ainsi rejoint les positions des pays de l'Union les plus sensibles à l'influence des partis d'extrême droite... Faut-il s'en réjouir ?

Si je suis d'accord avec l'analyse nuancée qu'il faut faire des positions d'Angela Merkel, force est de reconnaître qu'elle a l'intelligence – même si cette clairvoyance n'est pas partagée par l'aile conservatrice de son propre parti – de bien comprendre les intérêts de son pays alors que nous n'avons hélas pas du tout la même clairvoyance quant à l'intérêt du nôtre. Je suis personnellement depuis toujours en faveur de l'ouverture des frontières pour les personnes et je maintiens cette position bien que je me sois évidemment posé la question au moment de la dislocation de la Syrie. Je la maintiens parce que nous avons affaire là, vraiment, à un problème majeur relevant du droit d'asile, au cœur de la conception humaniste de notre pays, et que nous ne pouvons abandonner sans des effets très négatifs sur notre société. Sans compter que nous ne devons pas oublier que nous avons une certaine responsabilité historique : ne pas nous laisser contaminer par le discours du Front National en la matière !

### **UNE AMPLIFICATION EXCESSIVE DU PROBLÈME ?**

**Joël Roman :** Nous avons effectivement eu une présentation de la situation comme marquée par une très intense vague d'immigration, peut-être sans précédent. C'est en tout cas en ce sens que se sont exprimés

en particulier les journaux télévisés. Ce qui n'empêche pas de dire que cette présentation était sans doute excessive voire mensongère ; le fait que les divers pays concernés se sont renvoyé la balle et qu'on a donc vu les mêmes migrants à des frontières différentes a bien sûr contribué à renforcer le sentiment qu'ils étaient extraordinairement nombreux. S'il y avait eu un accueil digne de ces réfugiés, coordonné de façon un peu intelligente, la perception de ce qui s'est passé eût sans doute été fort différente. Notre responsabilité est aussi de déconstruire ces représentations fallacieuses qui, bien entendu, favorisent les discours politiques de fermeture et de refus. Et il nous revient aussi d'ajouter, pour contrer ces discours mensongers, que ces soit-disant « hordes » de réfugiés ne sont pas arrivées jusqu'en France !

**PL :** Comment ne pas être d'accord sur la mauvaise gestion de ce qui s'est passé et sur les arrière-pensées politiques pernicieuses qui l'ont accompagnée ! Je ne demandais pas que nous contribuions nous-mêmes à entrer dans ce jeu, on me l'accordera peut-être. Mais il me semble quand même que le retour de balancier est trop grand lorsqu'on affirme que nous n'avons eu affaire cette année qu'à un pic temporaire d'immigration, comme il y en a eu tant d'autres dans le passé. Nous ne serons guère crédibles de l'affirmer sans apporter d'éléments de preuve un peu plus précis ! Et j'ajoute que de s'en tenir à cette attitude de scepticisme sur l'ampleur du problème ne peut que renforcer la tendance à ne pas se préoccuper plus intensément de sa prise en charge.



## ET AU-DELÀ DE L'EUROPE ?

**MCG :** Il convient aussi de rappeler le nombre considérable de réfugiés qui croupissent dans les pays limitrophes de la Syrie. Là, c'est en millions qu'il faut compter !

**CWdW :** Oui, quelque quatre millions !

**HC :** La réalité du monde telle qu'elle est diffusée par les télévisions vingt-quatre heures sur vingt-quatre est aujourd'hui celle de mouvements migratoires massifs, auxquels s'ajoute la question des réfugiés. Et un peu partout s'érigent des murs pour tenter – en vain ! – de contenir ces flux.

**PH :** Vous avez tout à fait raison de poser à ce stade de notre débat la question cruciale des frontières et de la multiplicité des contraintes qu'elles induisent...

**Monique Chemillier-Gendreau :** « Je maintiens ma position en faveur de l'ouverture des frontières pour les personnes parce que nous avons affaire, là, à un problème qui est au cœur de la conception humaniste de notre pays »

PL : ... ce qui est aussi une façon de passer la parole à Catherine Wihtol de Wenden pour introduire plus complètement la question du rôle des frontières. Je rappelle qu'elle est, entre autres, Commissaire d'une exposition intitulée, précisément, « Frontières », qui se tient au Musée de l'histoire de l'immigration à Paris jusqu'au 29 mai 2016 et que nous invitons tout particulièrement nos lecteurs à visiter.

CWdW : Merci de donner cette information à vos lecteurs ! S'agissant des frontières nous sommes actuellement dans une sorte d'inversion par rapport à ce qui se passait il y a une centaine d'années. L'Europe était alors un lieu au sein duquel on pouvait circuler librement – en tout cas pour les élites ! Les frontières étaient en quelque sorte « fermées de l'intérieur » mais « ouvertes de l'extérieur ». Pour les habitants, qui étaient des sujets plutôt que des citoyens, la difficulté était de sortir de leur pays parce qu'ils en constituaient des ressources (agricoles, militaires ou fiscales) que l'on ne voulait pas perdre. Et cette situation s'est prolongée bien plus tard avec les régimes autoritaires comme celui de l'Union soviétique ou celui de la Chine communiste. Entrer était par contre relativement plus facile puisque, jusqu'à la guerre de 14, il y avait encore de nombreux pays de peuplement (les États-Unis, la France, l'Amérique latine, l'Australie, la Nouvelle Zélande, etc.), et des colonies aussi bien sûr. Aujourd'hui c'est tout le contraire : les divers textes nationaux ou internationaux concernant les droits de l'Homme garantissent la liberté de

sortir, la possession de passeports s'est généralisée mais, dans le même temps, nombre de pays ont restreint de façon intense le droit de s'installer chez eux, ce qui limite évidemment de façon considérable la possibilité de circuler librement. À l'universalisation du droit à la mobilité s'oppose désormais une sorte de nationalisation du droit d'entrée, qui demeure l'une des rares prérogatives de l'État régalien... et l'on a, depuis quelques années, une véritable théâtralisation du contrôle des frontières, accompagnée, comme cela vient d'être dit, par la construction physique de murs un peu partout dans le monde. Murs qui engendrent eux-mêmes toute une série de trafics plus sordides les uns que les autres, à l'initiative des mafias de « passeurs » et autres dont ils suscitent la prolifération.

Si le droit d'asile est, au moins formellement, reconnu comme un droit universel, le droit à la migration dépend lui, juridiquement parlant, des États. Or ce droit à la mobilité est de nos jours une aspiration très générale. De ce point de vue, la grande inégalité à l'échelle mondiale, c'est le pays où l'on est né car c'est de ce pays que dépendent passeport et visas, donc l'obtention de ce droit. Les gens qui ont traversé des frontières n'aspirent pas nécessairement à s'installer dans le territoire auquel ils ont eu accès : ils sont souvent attirés par le droit de vivre dans la mobilité, la double nationalité étant l'une des façons d'y accéder. L'existence des frontières pose donc directement cette question du droit à la mobilité ; le *Forum mondial sur la migration et le développement*, cette tentative du secrétariat général des Nations Unies de mise sur pied

d'une gouvernance mondiale des migrations, propose de faire de ce droit un « bien public mondial », une décision qui aurait pour objectif final de supprimer la hiérarchie des États en la matière. On en est à l'évidence très loin aujourd'hui, nombre d'États (notamment européens !) interdisant en la matière toute ingérence internationale dans leurs affaires. Et même s'ils sont conscients du caractère contestable de cette attitude, ils estiment ne pas pouvoir agir autrement du fait de la nécessité pour eux de prendre en compte les réserves croissantes de leur opinion publique.

### QUE FAIRE DE SCHENGEN ?

**PL :** Les réserves qui viennent d'être évoquées ne conduisent-elles pas aujourd'hui certains pays à remettre en question « l'espace de Schengen »<sup>4</sup> ?

**PH :** Bien sûr. Ce fut même le cas récemment de la part de l'Union européenne à l'égard de la Grèce, menacée d'être exclue de cet espace. D'où aussi la proposition de constituer un corps de gardes-frontières susceptible d'intervenir sur les frontières extérieures des États frontaliers de cet espace, et cela sans même demander le consentement de ces derniers – ce qui met évidemment à mal leur souveraineté.



À noter toutefois que nous avons déjà nous-mêmes une expérience de perte de souveraineté avec notre acceptation – voire notre demande – de la présence de Britanniques à Calais !

**PL :** Permettez-moi néanmoins de vous demander s'il faut se scandaliser de la protection des frontières extérieures de l'espace de Schengen : n'est-ce pas là une façon – la seule peut-être ! – de préserver la libre circulation des citoyens en son sein ? Ne serait-ce pas une lourde régression de renoncer à Schengen, sous pression de « l'opinion publique », parce que l'on se refuserait à prendre cette précaution ?

**Philippe Lazar :**  
« Faut-il se scandaliser de la protection des frontières extérieures de l'espace de Schengen : n'est-ce pas là une façon – la seule peut-être ! – de préserver la libre circulation des citoyens en son sein ? »

Ont pris part à ce débat Monique **Chemillier-Gendreau**, professeur émérite de droit public et science politique, **Hervé Chneiweiss**, neurobiologiste, membre du Comité international de bioéthique de l'Unesco, **Pierre Henry**, directeur général de France-terre d'asile, **Philippe Lazar**, directeur de *Diasporiques*, **Hervé Le Bras**, démographe, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), **Joël Roman**, philosophe, membre du Comité d'orientation de *Diasporiques*, **Catherine Wihtol de Wenden**, politologue, commissaire de l'exposition *Frontières*.

<sup>4</sup> La *Convention de Schengen* (signée en 1985 et révisée depuis à plusieurs reprises) organise l'ouverture des frontières entre les pays européens signataires et la libre circulation des citoyens européens en leur sein.



**Joël Roman :** « Il faut mettre en place les instruments d'une politique d'accueil qui ne fasse pas reposer sur les seuls pays frontaliers la responsabilité d'accueillir les migrants, quel que soit leur nombre. »

**PH :** Nous sommes effectivement dans des démocraties d'opinions et d'émotions, nous ne pouvons pas ne pas en tenir compte, et vous avez tout à fait raison de dire que, plutôt que de fermer les frontières de chaque État, il est bien préférable de protéger les frontières extérieures de l'espace de Schengen et par là-même de ne pas remettre en question cet incontestable progrès, plébiscité en fait par une immense majorité des citoyens, qu'est la libre circulation en son sein. Cela étant, la prise en charge de la sécurité n'est pas du tout incompatible avec celle de l'accueil, d'un accueil ouvert. Dans cet esprit, la création d'un corps de gardes-frontières peut parfaitement être considérée comme un « mieux d'Europe », puisque transférant délibérément à l'Union des éléments de souveraineté de chacun des États.

**PL :** Encore faut-il bien sûr que ce corps ne soit pas conçu comme géant des miradors interdisant tout franchissement des dites frontières !

**JR :** Bien entendu ! En dehors du fait que ce serait hautement répréhensible, cela n'aurait, nous le savons, qu'une efficacité toute relative ! Ce qu'il faut, à l'inverse, c'est mettre en place les instruments d'une politique d'accueil qui ne fasse pas reposer sur les seuls pays frontaliers la responsabilité d'accueillir les migrants, quel que soit leur nombre. Et la première étape, dans un pays qui se veut « démocratique », ne serait-elle pas de leur donner, d'une façon ou d'une autre, la parole ?

**PH :** Et j'ajoute qu'avec plus de 500 millions d'habitants, l'Europe est manifestement en état d'accueillir un grand nombre d'entre eux.

**PL :** Et j'ajoute aussi pour ma part que ce serait même là de toute évidence notre intérêt en tant qu'Européens, ne serait-ce que pour équilibrer la poussée démographique intense constatée en Amérique latine, en Afrique subsaharienne et bien sûr en Asie. N'est-ce pas ce langage de vérité que nous devrions tenir à nos compatriotes pour qu'ils ne se laissent pas bernier par des discours mensongers sur un soi-disant envahissement par des hordes de migrants ?

**MCG :** Lorsqu'a débuté la construction européenne, à côté des clauses d'ordre économique il y avait l'idée que cette union reposait sur des valeurs communes. La Convention de Schengen s'est elle-même inscrite dans le droit fil de ces valeurs : la libre circulation entre les États de l'Union pouvait être considérée comme d'autant plus légitime que ces États partageaient les mêmes valeurs. Les dérives que

nous constatons aujourd'hui dans beaucoup de pays, y compris le nôtre, du point de vue du respect des valeurs essentielles risquent de remettre en question l'esprit de Schengen. Nous devons y prendre garde et combattre avec énergie les représentations instrumentalisées des courants migratoires.

**CWdW** : Et nous devons repenser par la même occasion la question de la diversité et du multiculturalisme, et celle de la lutte contre les discriminations. Le fait qu'il n'y ait pas eu suffisamment de débats et de pédagogie à ce sujet aggrave incontestablement aujourd'hui la question de l'accueil des migrants...

**PL** : Nous sommes bien là au cœur même, explicite, de l'engagement de la revue *Diasporiques/Cultures en mouvement* ! ☺

**PROPOS RECUEILLIS ET TRANSCRITS**

**PAR PHILIPPE LAZAR**

**PHOTOGRAPHIES DE JEAN-FRANÇOIS LÉVY**